

# CONSEIL MUNICIPAL

## 30 JUILLET 2020

*L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de M Hervé VAXELAIRE, Maire.*

**Présents** : M Hervé VAXELAIRE (Maire) / M Éric MEYER / Mme Laura DIDIER / M Jean Paul ARNOULD / Mme Evelyne TOUSSAINT / M Fernand HUCHER / Mme Mylène DESILVESTRE / M Erik GRANDEMANGE / Mme Nelly BURDEVET / M Jean-Louis FIORELLI / Mme Myriam PERRIN / M Fabrice TROMBINI / Mme Marie-Ange JEANCLAUDE / Mme Laetitia RODRIGUES / M Sylvain MASSON / M Georges-Filipe NETO / M Jonathan MANGIN / Mme Valérie BERI / M Michael HERZOG.

**Excusés** : Mme Laurie CHARLIER / M Amandio NETO / Mme Linda MOREIRA / Mme Nathalie PERRIN.

**Procurations** : Mme Laurie CHARLIER à Mme Laura DIDIER / M Amandio NETO à Mme Evelyne TOUSSAINT / Mme Nathalie PERRIN à Mme Myriam PERRIN.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

M Jean-Louis FIORELLI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

\*\*\*\*\*

### **1 – BUDGET PRIMITIF CENTRE AQUALUDIQUE 2020**

Le budget primitif du centre aqualudique est présenté au Conseil Municipal.

Il est précisé que, parallèlement à son adoption, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les éléments suivants :

- **Affectation du budget principal** au budget centre aqualudique de l'excédent d'investissement sur l'opération 56 entre les recettes (Emprunt et subvention perçue ...) et les dépenses (étude de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de concours de maîtrise d'œuvre ...) effectivement réalisées sur l'exercice 2019 et les exercices antérieurs. **Le montant s'élève à 361217€**

- **Transfert** au budget annexe de l'emprunt affecté contracté en 2019 pour un montant de 450 000 € auprès du Crédit Agricole au taux de 0.96 % sur une durée de 20 ans.

- **Affectation du budget principal** au budget centre aqualudique d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 pour couverture des premières dépenses de fonctionnement pour un montant de **70 000 €**

Après explications et délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

*Vu le budget primitif proposé pour le centre aqualudique 2020,*

➤ **Adopte** le budget primitif du centre aqualudique 2020 s'établissant comme suit :

- **Fonctionnement**

Dépenses 70 000.00 €

Recettes 70 000.00 €

- **Investissement**

Dépenses 543 217.00 €

Recettes 543 217.00 €

- **Affecte du budget principal** au budget centre aqualudique en section d'investissement, (article 1068 Autres réserves) une dotation d'un montant de **361 217 €**
- **Affecte du budget principal** au budget centre aqualudique en section de fonctionnement, (article 778 Autres réserves) une dotation d'un montant de **70 000 €**
- **Transfert** au budget annexe l'emprunt affecté contracté en 2019 pour un montant de 450 000 € auprès du Crédit Agricole au taux de 0.96 % sur une durée de 20 ans.

\*\*\*\*\*

## **2 – ATTRIBUTION LOT 01 RENOVATION ANCIEN COLLEGE**

Faisant suite à la liquidation judiciaire de la société NG démolition, une nouvelle consultation des entreprises a été effectuée pour la dévolution du lot 01 -Gros Œuvre Démolitions- des travaux de rénovation de l'ancien collège.

Le rapport d'analyse des 5 offres présentées, établi par le maître d'œuvre, le bureau d'études NORMAND, est remis aux conseillers.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 70 640 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise KARAMEMIS (Hélioparc 68 Rue Marie Louise 68 850 STAFFELFELDEN) pour un montant de **78 864.26 € HT**.

Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

*Vu le rapport d'analyse des offres*

- **Décide l'attribution** du marché lot 01 Gros Œuvre Démolitions des travaux de rénovation de l'ancien collège à la société KARAMEMIS (68 850 STAFFELFELDEN) pour un montant de **78 864.26 € HT**
- **Autorise M le Maire** à signer le marché correspondant.

\*\*\*\*\*

### **3 – AVENANTS MARCHES DE CONSTRUCTION BOUCHERIE CHARCUTERIE**

Réunie le mardi 28 juillet dernier, la Commission Bâtiments Développement Economique a émis un avis favorable à la conclusion des avenants suivants sur les marchés de construction de la boucherie charcuterie :

- **Avenant n° 1 au lot n° 2 Charpente Bois / Couverture/ Étanchéité** pour un montant de **2 368 € HT** portant le marché conclu avec l'entreprise FERRY de 87 391 € HT à **89 759 € HT**

**Objet :** fermeture de l'espace entre les bâtiments et arêtier

- **Avenant n° 1 au lot n°3 Menuiseries extérieures Alu** pour un montant de **1 075 € HT** portant le marché conclu avec l'entreprise VAXELAIRE de 32 100 € HT à **33 175 € HT**.

**Objet :** fourniture et pose d'un châssis de fenêtre de la salle de bain

- **Avenant n° 1 au lot n°6 Électricité**, pour un montant de **1 433 € HT** portant le marché conclu avec l'entreprise Adam et Nicolas de 32 336 € HT à **33 769 € HT**

**Objet :** fourniture et pose de prises dans la boucherie

- **Avenant n° 1 au lot n°7 Plomberie / Chauffage** pour un montant de **-1 149 € HT** portant le marché conclu avec l'entreprise MGI de 20 333 € HT à **19 184 € HT**.

**Objet :** suppression d'un lave-mains, vasque et receveur, fourniture et pose WC suspendu et lave mains inox

- **Avenant n° 1 au lot n°8 Chauffage / Ventilation** pour un montant de **- 2 114.20 € HT** portant le marché conclu avec l'entreprise GOURY de 61 434.47 € HT à **59 320.27 € HT**

**Objet :** suppression de radiateurs dans la boucherie

- **Avenant n° 1 au lot n°10 Serrurerie** pour un montant de 7 810 € HT portant le marché conclu avec l'entreprise LABREUCHE de 11 322.50 € HT à **19 132.50 € HT**.

**Objet :** fourniture et pose d'un store banne.

Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,**

**00 voix contre**

**00 abstention**

- **Décide** la conclusion des avenants susvisés aux marchés de construction de la boucherie charcuterie et autorise M le Maire à les signer.

\*\*\*\*\*

#### **4 – AVENANTS MARCHES DE REHABILITATION DE LOGEMENTS AU VICTOR HUGO**

Réunie le 23 juillet dernier, la commission Bâtiments Développement Economique a émis un avis favorable à la conclusion des avenants suivants aux marchés de réhabilitation de deux logements au Victor Hugo :

##### *1/Option*

Le marché du lot 04 Plâtrerie des travaux de réhabilitation des logements au Victor Hugo comportait une option qui est levée en cours d'exécution pour l'isolation en plafond en RDC en 100mm. Le montant de 1 132.06 € HT porte le marché conclu avec l'entreprise GALLOIS de 7 246.49 € HT à **8 378.55 € HT**.

##### *2/Avenant pour travaux complémentaires*

###### ***Lot 06 Plomberie Sanitaires***

L'avenant concerne des modifications apportées aux douches des logements pour un montant total de 899 € HT portant le marché conclu avec l'entreprise PARMENTIER de 27 245 € HT à 28 144 € HT.

###### ***Lot 04 Plâtrerie***

L'avenant concerne les modifications suivantes :

- dans les plafonds du séjour du 1<sup>er</sup> étage et de la douche du RDC pour un montant de 899.39 € HT
- pour le plafond du couloir et isolation phonique au R+1 et des gaines techniques au RDC pour un montant de 863.84 € HT

Le montant total du marché conclu avec l'entreprise GALLOIS est porté de **8 378.55 € HT à 10 141.78€ HT**.

Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

- **Décide** la conclusion des avenants susvisés aux marchés de réhabilitation de deux logements au Victor Hugo et autorise M le Maire à les signer

\*\*\*\*\*

#### **5 – AVENANT MARCHE DE VOIRIE 2019**

L'avenant n° 1 au marché de voirie 2019 a pour objet la réalisation de travaux complémentaires d'aménagement et d'élargissement du chemin des Bouchaux (couverture d'un fossé à l'aide de canalisations diamètre 300 mm).

Le montant de l'avenant s'élevant à **1 560 € HT** porte le marché total (tranche ferme et tranche conditionnelle) conclu avec l'entreprise VALDENNAIRE de 62 370 € HT à **63 930 € HT**.

Les délais d'exécution sont prolongés d'un mois

Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

- **Décide** la conclusion de l'avenant proposé au marché de voirie 2019 et autorise M le Maire à le signer.

\*\*\*\*\*

## **6 – VENTE PARCELLE AX 571 LOTISSEMENT DU BOIS DES DAMES**

L'agence « Mélanie Immobilier » a déposé une offre d'achat de la parcelle de terrain à bâtir AX 571 « Au Xaté » de 889 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 22.800 Euros par Monsieur Christian FEBVAY, demeurant à CONSDORF (Luxembourg), conformément au mandat de vente qui lui a été confié par délibération du 2 juillet 2020.

Celle-ci fera l'objet d'un avant contrat puis, si toutes les conditions suspensives sont réalisées, d'un acte de vente à recevoir par l'Etude de Maître CATELLA, notaire à VAGNEY.

En cas de réalisation de la vente, la commune sera redevable de la somme de 3600 Euros envers l'agence.

Les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

- **Décide** la vente de la parcelle AX 571 du lotissement du Bois des Dames d'une surface de 889 m<sup>2</sup> à M Christian FEBVAY au prix de **22 800 € TTC**
- **Autorise M le Maire** à signer toutes les pièces relatives à cette vente dont l'acte de vente à venir.
- **Charge Me CATELLA**, notaire à Vagney, de rédiger l'acte de vente.

\*\*\*\*\*

## **7 – VENTE PARCELLES CHEMIN DES ORMES**

Le géomètre est intervenu sur place pour procéder à la division du terrain dont la vente avait été autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2018 à M. et Mme Éric MAGRIAU, domiciliés chemin des Ormes.

Les numéros et les surfaces des parcelles vendues sont désormais connues :

- Section D n° 482 « La Dialère » pour 6a.45ca.
- Section D n° 485 « La Dialère » pour 0a.62ca.
- Section D n° 486 « La Dialère » pour 6a.24ca.

Soit une contenance totale de 13a.31ca.

Compte tenu du tarif arrêté par délibération soit 5€/m<sup>2</sup>, le prix de vente total s'élève à 6.655 €.

La rédaction de l'acte de vente serait confiée à l'étude de Me CATELLA, notaire à VAGNEY.

Les frais d'acquisition et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

- **Décide** la vente des parcelles précitées à M et Mme Eric MAGRIAU pour un montant total de 6 655 €
- **Charge Me CATELLA**, notaire à Vagney, de rédiger l'acte de vente et autorise M le Maire à le signer
- **Dit** que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

\*\*\*\*\*

## **8 – DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL DE CFE**

L'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative relatif au dégrèvement CFE a été voté par l'Assemblée Nationale.

Ce dernier prévoit un dégrèvement exceptionnel (à hauteur des deux tiers) de la CFE au titre de 2020 au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

L'Etat prend en charge 50 % de ce dégrèvement.

Il est proposé au Conseil de mettre en place ce dégrèvement pour les entreprises saulxuronnes concernées.

Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

- **Décide** d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de la part communale de CFE 2020 prévu par l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative

\*\*\*\*\*

## **9 – DEMANDE DE SUBVENTION FNP DOCUMENT UNIQUE**

La Mairie de Saulxures avait fait réaliser, il y a quelques années, son document unique sur les risques professionnels, document faisant l'objet d'une révision régulière en fonction des modifications intervenant dans les différents postes de travail.

Compte tenu de l'accroissement important des activités des services municipaux et des mesures liées à l'épidémie de coronavirus, il est proposé de remplacer le document actuel et d'effectuer un nouvel audit.

Cette réalisation, confiée au Centre de Gestion 88 est subventionnable par le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) à hauteur de 80 %.

Le coût estimatif s'élève à 4 800 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

- **Sollicite** auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL une subvention pour la réalisation du Document Unique.

\*\*\*\*\*

### **10 – MODALITES DE RACCORDEMENT DES PARTICULIERS AU RESEAU DE CHALEUR**

Faisant suite à la demande de raccordement d'un particulier au réseau de chaleur mis en place au lotissement du Bois des Dames, le Conseil d'Exploitation de la Régie de Chauffage a été invité à se prononcer sur les modalités de tarification des frais de raccordement applicables aux particuliers.

Après examen des différentes possibilités le Conseil d'Exploitation propose de ne pas appliquer de frais de raccordement aux demandeurs.

Ces frais - coût d'installation d'un module thermique dans l'habitation et cout de mise en place du réseau - seraient ainsi supportés par la Régie Municipale.

Ils sont en effet considérés comme inclus dans le montant de l'abonnement que le client acquittera.

La Régie disposerait de la propriété du réseau de desserte et du module thermique et effectuerait tous les contrôles périodiques de maintenance de ce module.

Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

- **Confirme la proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de Chauffage** et décide de ne pas appliquer de frais de raccordement aux particuliers qui souhaitent se raccorder au réseau de chaleur de la chaufferie bois de Saulxures sur Moselotte.

\*\*\*\*\*

### **11 – DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME DE VOIRIE 2020**

Réunie le 23 juin dernier, la commission voirie a émis un avis favorable à la réalisation de travaux de voirie sur la route de Malpré, la route de Lansau, et le chemin des Ormes au titre du programme 2020.

Le montant total estimatif s'élevant à 118 047.60 € HT des travaux se décompose comme suit :

- Route de Malpré : 37 680.00 € HT
- Route de Lansau : 42 660.00 € HT
- Chemin des Ormes : 37 707.60 € HT

Ce programme pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au taux de 11 %.

Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental des Vosges une subvention pour la réalisation des travaux de voirie 2020 d'un montant prévisionnel de 118 047.60 € HT

\*\*\*\*\*

## **12 – MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL**

La modification du tableau du personnel communal a pour objets :

1/ Le renouvellement du poste d'agent technique contractuel pour l'école maternelle

Par délibération du 01<sup>er</sup> août 2019, le Conseil Municipal avait créé un poste d'adjoint technique contractuel d'une durée de 12 mois pour l'école maternelle.

Cette création faisait suite à la réouverture par l'Inspection Académique d'une classe pour la rentrée scolaire 2019/2020 compte tenu de la hausse des effectifs.

Cette classe étant maintenue pour la rentrée 2020, il est donc proposé de renouveler ce poste pour une même durée à compter du 01<sup>er</sup> août 2020.

2/ La création/suppression de postes pour avancements de grades 2020

Faisant suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire placée auprès du Centre de Gestion des Vosges, il est proposé de créer les postes suivants pour les avancements de grades pour ancienneté 2020 à compter du 01/09/2020 :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'Agent Spécialisé Principal de 1<sup>ere</sup> classe des écoles maternelles
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Parallèlement il sera proposé de supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial
- 1 poste d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles



Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

*Vu le tableau du personnel communal modifié remis à chaque conseiller*

- **Décide** la création et suppression des postes susvisés
- **Modifie** par conséquent le tableau du personnel communal

\*\*\*\*\*

### **13 – MODIFICATION DE BAUX A FERME**

Il est proposé au Conseil les modifications de baux suivantes :

**1/Demande du GAEC SOUS LA BUROTTE** pour louer en bail à ferme une partie de la parcelle AV 196 d'une surface de 82a.40ca.

Réunie le 23 juin dernier, la commission a émis un avis favorable à la régularisation d'un avenant au bail à ferme déjà existant, avec effet au 11/11/2020.

**2/Demande de M. Joël LAMBERT** pour augmenter de 35 ares la surface louée dans la parcelle AX 446. Il loue déjà dans cette parcelle 63 ares (bail à ferme 11/11/2013).

Réunie le 23 juin dernier, la commission a émis un avis favorable à la régularisation d'un avenant au bail à ferme déjà existant, avec effet au 11/11/2020.

**3/Suite au décès de Monsieur Marc PETITJEAN** survenu le 13 janvier 2019, sa fille Catherine PETITJEAN domiciliée à NANCY, 25 avenue Foch, a fait part de son souhait de reprendre le bail à ferme à son nom à compter du 11 novembre 2020 ; ce bail à ferme porte sur la parcelle AM 160P d'une surface de 16a.15ca. qui jouxte leur propriété (ancienne ferme) située lieudit « La Fosse ».

Réunie le 23 juin dernier, la commission a pris acte de la résiliation du bail à ferme au profit de Monsieur Marc PETITJEAN et a émis un avis favorable pour consentir la reprise de ce bail à ferme par sa fille, Madame Catherine PETITJEAN, à compter du 11 novembre 2020.

#### **Résiliation de bail annuel :**

Suite au décès de Monsieur Pascal DEJOIE survenu le 5 janvier 2020, sa veuve Madame Catherine DEJOIE, résilie le bail de location annuel qui lui avait été consenti sur le terrain AC 499P de 300 m<sup>2</sup> par acte du 10 juillet 2008. Cette résiliation s'entend à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2020.

Réunie le 23 juin dernier, la Commission Environnement avait émis un avis favorable à ces modifications.

Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

- **Décide** les modifications aux baux à ferme susvisés et résilie le bail annuel consenti à M DEJOIE au 01<sup>er</sup> janvier 2020

\*\*\*\*\*

## **14 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,  
**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

*Vu le récapitulatif des décisions budgétaires modificatives remis à chaque conseiller,*

- **Adopte** les décisions budgétaires modificatives suivantes :

<b>BUDGET COMMUNE N° 1</b>
----------------------------

### **FONCTIONNEMENT :**

#### **DEPENSES**

**Chapitre 11 Charges à caractère général : - 30 000 €**

*Article 6232 Fêtes et cérémonies : - 30 000 €*

**Chapitre 67 Charges exceptionnelles : + 70 000 €**

*Article 6788 Autres charges exceptionnelles : + 70 000 €*

**Chapitre 68 Dotations aux amortissements et provisions : - 40 000 €**

*Article 6875 Dotations aux provisions pour risques et charge exceptionnelles : - 40 000 €*

### **INVESTISSEMENT :**

#### **DEPENSES**

**Opération 106 – Bâtiment Victor Hugo : + 30 000 €**

*Article 2313 - constructions : + 30 000 €*

**Opération 112 – Giratoire des Graviers : + 1 000 €**

*Article 2315 - Installations, matériel et outillage technique : + 1 000 €*

**Opération 120 – Zone artisanale de la Gare : + 8 600 €**

*Article 2315 – Installations, matériel et outillage technique : + 8 600 €*

**Opération 123 – Mairie bureaux : + 4 000 €**

*Article 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique : + 4 000 €*

**Opération 37 – Espace tilleul : + 21 300 €**

*Article 21312 – Bâtiment : + 9 300 €*

*Article 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique : + 2 000 €*

*Article 2184 – Mobilier : + 4 500 €*

*Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : + 5 500 €*

**Opération 47 – Pôle enfance : + 3 500 €**

*Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : + 3 500 €*

*Opération non affectée*

**Chapitre 10 Dotations Fonds Divers et Réserves : + 361 217 €**

*Article 1068 : + 361 217 €*

**Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : - 417 017 €**

*Article 1641 : Emprunts en euros :- 417 017 €*

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 2 000 €**

*Article 2111 – Terrains nus : + 2 000 €*

**TOTAL DEPENSES : + 14 600 €**

**RECETTES :**

**Opération 37 – Espace tilleul : + 10 300 €**

*Article 1328 – Autre subvention d'équipement : + 10 300 €*

**Opération 47 – Pole enfance : + 2 300 €**

*Article 1328 – Autre subvention d'équipement : + 2 300 €*

*Opération non affectée*

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 2 000 €**

*Article 1328 – Autres subvention d'équipement non transférables : + 2 000 €*

**TOTAL RECETTES : + 14 600 €**

<b>BUDGET LOTISSEMENT N° 1</b>
--------------------------------

**FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses : + 6 000 €**

**CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL : + 6 000 €**

*Article 6228 – Rémunération d'intermédiaire divers : + 6 000 €*

**Recettes : + 6 000 €**

**CHAPITRE 70 PRODUIT DES SERVICES ET VENTES DIVERSES : + 6 000 €**

*Article 7015 – Vente de terrains aménagés : + 6 000 €*

\*\*\*\*\*

**15 – TARIFS FITNESS 2020 2021**

Il est proposé d'adopter les tarifs des cours de fitness pour la saison 2020/2021 avec des tarifs spéciaux pour les réabonnements compte tenu de l'arrêt des cours pendant la période de confinement.

Réunie le 18 juillet, la Commission Animations Associations a émis un avis favorable à ces nouveaux tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

*Vu le tableau récapitulatif remis aux conseillers*

➤ **Adopte** le tableau des tarifs des cours de fitness pour la saison 2020/2021 annexé à la présente délibération

\*\*\*\*\*

## **16 – TARIFS LOCATION DU GYMNASE POUR CLUB DE HANDBALL**

L'équipe féminine de Handball d'Epinal envisage, comme chaque année, d'organiser son stage de reprise à Saulxures sur Moselotte durant trois jours du 24 au 26 août inclus.

L'équipe, hébergée sur le territoire communal, souhaiterait utiliser le gymnase.

Il est donc proposé au Conseil de voter un tarif spécial de location de 20 € par jour

Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

- **Adopte** le tarif spécial proposé pour la location du gymnase à l'équipe féminine de Handball d'Epinal.

\*\*\*\*\*

## **17 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE FORESTIER DOMANIAL**

La commune de Saulxures a sollicité auprès de l'ONF l'autorisation d'occuper la forêt domaniale du GEHANT en parcelle forestière n°36 (cadastrée section C n° 23) pour l'installation d'une stèle commémorative en granit rendant hommage à l'engagement des Goums Marocains pendant la seconde guerre mondiale.

Une convention d'occupation temporaire doit être régularisée avec l'ONF.

Celle-ci sera conclue pour une durée de 9 ans avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2020 pour se terminer le 30 mars 2029 moyennant une redevance forfaitaire unique de 400 Euros HT pour toute la durée du contrat, outre les frais liés à l'instruction du dossier de 150 Euros HT.

Réunie le 23 juillet dernier la Commission Environnement a émis un avis favorable à la conclusion de cette convention d'occupation.

Après délibération, le Conseil Municipal

**22 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

- **Décide** la conclusion avec l'ONF de la convention d'occupation du domaine forestier susvisée et autorise M le Maire à la signer.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.